

CHAMPIONNATS DU COMITE RHONE-ALPES

REGLEMENT 2012

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Ce présent règlement a été approuvé par le Comité Directeur du Comité Régional Rhône-Alpes. Les championnats du Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sont ouverts aux licenciés titulaires d'une licence F.F.S.A. en cours de validité et délivrée par l'intermédiaire d'une Association Sportive du Comité.

Ne participent pas aux divers classements, dans la même discipline, au cours de l'année précédente :

- Les Pilotes Prioritaires F.F.S.A. 2012
- Les 3 premiers d'un Championnat de France.
- Les 3 premiers d'une Coupe de France (exceptées les Coupes de France de groupe).
- Le vainqueur d'une Coupe de France de Groupe....
- Le 1er d'un championnat du Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. sera exclu du Championnat.

ARTICLE 2 - CHAMPIONNAT

Les divers championnats sont :

- ✓ **Championnat des rallyes inter et nationaux.**
- ✓ **Championnat de la montagne (nationales et régionales).**
- ✓ **Championnat des rallyes régionaux.**
- ✓ **Championnat des Slaloms.**
- ✓ **Championnat des circuits tout terrain.**
- ✓ **Trophée des coéquipiers (dans chaque discipline).**
- ✓ **Trophée des véhicules d'époque de compétition.**
- ✓ **Championnat des commissaires et des chronométreurs (commissaires stagiaires, commissaires, commissaires chef de poste, chronométreurs C).**

ARTICLE 3 - ELIGIBILITE

Seules comptent pour les championnats du Comité, les épreuves inscrites aux différents calendriers de la F.F.S.A. et organisées par une association sportive du Comité Rhône-Alpes.

Les épreuves sont affectées des coefficients suivants (sans possibilité de cumul des coefficients) :

- | | |
|--|-------------------------------|
| • Rallye et Montagne Championnat de France | <i>Coefficient 2</i> |
| • Rallye et Montagne Coupe de France 1^{ère} Division | <i>Coefficient 1.5</i> |
| • Rallye et Montagne Autres | <i>Coefficient 1</i> |
| • Circuit Tout Terrain | <i>Coefficient 1</i> |
| • Epreuves régionales slalom | <i>Coefficient 1</i> |
| • Epreuves véhicules historiques de Compétition
championnat de France VH | <i>Coefficient 2</i> |
| • Epreuve véhicules historiques de Compétition
inter ou nationales hors championnat | <i>Coefficient 1</i> |

Les trophées des coéquipiers sont affectés des mêmes coefficients que les championnats des pilotes.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des points aura comme critère de base la réglementation spécifique FFSA de chaque discipline en vigueur (pour le championnat de France : la réglementation FFSA Championnat de France et pour la Coupe de France : la réglementation FFSA Coupe de France) et le barème ci-dessous (sauf épreuves sur circuit).

Classement	Scratch	Groupe	Classe
1 ^{er}	4 points	4 points	6 points
2 ^{ème}	2 points	2 points	4 points
3 ^{ème}	1 point	1 point	3 points
4 ^{ème}			2 points
5 ^{ème}			1 point

Quand le nombre des partants d'un groupe sera égal ou inférieur à 5 et celui des partants d'une classe à 3, les concurrents ne marqueront que la moitié des points correspondant à leurs classements dans ce groupe ou cette classe.

Les points marqués sont ceux correspondant à la place réelle en tenant compte des licenciés des autres Comités Régionaux.

Tous les points marqués sont cumulables dans un même championnat mais pas d'une discipline à une autre. Par contre, un licencié peut participer à plusieurs championnats.

Pour les épreuves en Circuit (Auto-Cross, Cross Car et Fol'Car) le classement sera établi par division selon un barème spécial tenant compte du nombre de partants dans chaque division.

Pour le championnat des commissaires le classement sera établi selon le nombre de participation à raison d'un point par jour effectif de présence. (dans la limite du nombre de jours de l'épreuve)

En cas d'ex aequo dans chaque discipline le nombre de participation sera prépondérant. Ensuite les éventuels ex aequo seront départagés par leur nombre de 1^{ère} place de classe, puis de 2^{ème} place de classe, etc... puis groupe et scratch.

ARTICLE 5 - RESULTATS

Les Associations sportives organisatrices adresseront au responsable des classements **DANS LES 8 JOURS** suivant l'épreuve :

- ✓ Un décompte des points marqués par les licenciés pilotes du Comité suivant le calcul ci-dessus et indiquant le **nom, prénom** complet, le **numéro de licence** avec le **code de l'A.S.A.** et le **nombre de points**.
- ✓ Dans le cas d'épreuve avec coéquipiers les mêmes renseignements sont nécessaires pour le trophée des coéquipiers.
- ✓ La liste des commissaires (commissaires stagiaires, commissaires ou commissaires chef de poste, chronométreurs C) ayant participé à chaque épreuve, **ventilée par jour d'activité et par catégorie**.

Responsable des classements : **Jean-François BARRET BOISBERTRAND**
62 chemin des écoliers – 73800 MYANS
Tél. : 04.79.28.13.18 - Email : jfbarret@free.fr

Les classements seront ainsi tenus à jour et diffusés sur : www.rhone.alpes.auto.com

Ces classements sont **OFFICIEUX** et deviendront définitifs après vérification et agrément par la commission du championnat.

Si 15 jours après l'épreuve, ces obligations ne sont pas remplies ainsi que le versement de la redevance, l'Association Sportive organisatrice sera **sanctionnée SANS PREAVIS d'une amende de 80 Euros**.

Dans le cas où le retard serait supérieur à un mois, les sanctions seront le refus d'inscription au calendrier de l'année suivante de l'épreuve en cause et l'application des pénalités prévues au Règlement Intérieur de la F.F.S.A.

ARTICLE 6 - PRIX

Les championnats du Comité Rhône-Alpes seront dotés de :

Rallyes Régionaux		Rallyes Nationaux		Slaloms		Montagne		Commissaires	
Pilotes		Pilotes							
1 ^{er}	800 €	1 ^{er}	1 000 €	1 ^{er}	400 €	1 ^{er}	1 000 €	1 ^{er}	260 €
2 ^e	600 €	2 ^e	750 €	2 ^e	300 €	2 ^e	750 €	2 ^e	230 €
3 ^e	450 €	3 ^e	500 €	3 ^e	200 €	3 ^e	500 €	3 ^e	200 €
4 ^e	300 €	4 ^e	350 €	4 ^e	150 €	4 ^e	350 €	4 ^e	190 €
5 ^e	200 €	5 ^e	250 €	5 ^e	100 €	5 ^e	250 €	5 ^e	170 €
6 ^e	150 €	6 ^e	200 €	6 ^e	80 €	6 ^e	200 €	6 ^e	160 €
Copilotes		Copilotes		7 ^e	80 €	7 ^e	150 €	7 ^e	140 €
1 ^{er}	300 €	1 ^{er}	400 €			8 ^e	150 €	8 ^e	130 €
2 ^e	250 €	2 ^e	300 €			9 ^e	150 €	9 ^e	130 €
3 ^e	200 €	3 ^e	250 €			10 ^e	100 €	10 ^e	100 €
						11 ^e	100 €	11 ^e	90 €
Historique Rallye Pilotes		Historique Montagne				12 ^e	100 €	12 ^e	80 €
1 ^{er}	250 €	1 ^{er}	120 €					13 ^e	80 €
2 ^e	200 €	2 ^e	100 €					14 ^e	80 €
3 ^e	100 €	3 ^e	80 €					15 ^e	80 €

- ✓ *Commissaires* – 15 commissaires seront primés dont 3 commissaires stagiaires obligatoirement à condition d'être classé dans les 100 premiers.
- ✓ *Tout Terrain* : 3 Coupes.
- ✓ *Trial 4x4* : 3 Coupes.
- ✓ *Historique Rallye Copilotes* : 3 Coupes.
- ✓ *Féminin - toutes disciplines* : Coupes (Pilotes féminines ayant obtenu le plus grand nombre de points toutes disciplines confondues dans l'une ou l'autre des catégories.)
- ✓ Sur proposition du bureau, le comité directeur pourra attribuer une distinction honorifique à un officiel ou une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non. Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.
- ✓ Le comité directeur pourra attribuer des distinctions spéciales pour les licenciés ayant obtenu un titre national ou ayant été particulièrement représentatifs dans le courant de l'année.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Les prix et coupes seront remis aux vainqueurs au cours de l'assemblée générale du Comité sur invitation. Tout licencié primé qui n'assisterait pas à la remise des prix verrait ses récompenses acquises au Comité Rhône-Alpes (sauf cas de force majeure).

ARTICLE 8 - PARTICIPATION DES ASA

Le montant des prix de ces championnats est obtenu en partie par le versement des associations sportives en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve. Ces prix sont susceptibles d'être modifiés selon le nombre d'épreuves organisées dans l'année.

ARTICLE 9 - LITIGES

Le bureau du comité Rhône-Alpes du Sport Automobile est seul qualifié pour résoudre les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation du présent règlement

Toute réclamation ne pourra se faire que par lettre recommandée adressée au Comité Rhône-Alpes au plus tard le 10 décembre de l'année en cours (Publication des classements au plus tard le 20 novembre).

PILOTES PRIORITAIRES FFSA RALLYES 2012

Après le Rallye du Touquet des 17/18 Mars 2012

Les pilotes figurant sur ces listes ne marquent pas de points à la Coupe de France des Rallyes 2012

Liste pilotes « A »

BOUFFIER Bryan	(priorité A)
LOEB Sébastien	(priorité FIA)
NANTET Gilles	(priorité A)
OGIER Sébastien	(priorité FIA)
ROBERT Cédric	(priorité A)
ROCHE Pierre	(priorité A)

Prioritaires « A » lorsqu'engagés sur une WRC

AUGOYARD Arnaud
AURIOL Didier
BENGUE Alexandre
BERNARDI Nicolas
BRUNSON Eric
BUGALSKI Philippe
CAMPANA Pierre
CANIVENQ Guillaume
DELECOUR François
GAL Ludovic
GUIGOU Emmanuel
JEAN-JOSEPH Simon
MAUFFREY Eric
MAURIN Julien
MOURGUES Jean-François
PANIZZI Gilles
ROUSSELOT Benoît
SALANON David
SARRAZIN Stéphane
SNOBECK Dany
TIRABASSI Brice
TSJOEN Pieter
VIGION Jean-Sébastien
VOUILLOZ Nicolas

Liste pilotes « A Terre »

BONNEFIS Germain
CUOQ Jean-Marie
GASCOU Emmanuel
GUIGNARD Hervé
JEAN-JOSEPH Simon

Liste pilotes « B » tous rallyes

BLANC F. Xavier
BRUYNEEL Dominique
GONON Georges
GUIGOU Emmanuel
JULIA David
TIRABASSI Brice